

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple - Une Foi - Une Espérance

MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE

Institut National Supérieur de l'Education Populaire et du Sport



MONOGRAPHIE DE FIN D'ETUDES POUR L'OBTENTION DU CERTIFICAT
D'APTITUDE AUX FONCTIONS D'INSPECTEUR DE L'EDUCATION POPULAIRE
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

THEME :

**L'ENSEIGNEMENT DE L'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE A
L'ECOLE PRIMAIRE AU GABON : ANALYSE ET PERSPECTIVES**

M005-16

Présenté et soutenu par :

Edouard MISSONI IDEMBI

Sous la direction de :

Ousmane SANE

Ph.D.en Science de l'Activité physique

XII Promotion 2003-2005

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une foi

MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE

Institut National Supérieur de l'Education Populaire et du Sport



MONOGRAPHIE DE FIN D'ETUDES POUR L'OBTENTION DU CERTIFICAT
D'APTITUDE AUX FONCTIONS D'INSPECTEUR DE L'EDUCATION POPULAIRE
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

THEME :

L'ENSEIGNEMENT DE L'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE A
L'ECOLE PRIMAIRE AU GABON : ANALYSE ET PERSPECTIVES

Présenté et soutenu par :

Edouard MISSONI IDEMBI



Sous la direction de :

Ousmane SANE

Ph.D.en Science de l'Activité physique

XII Promotion 2003-2005

Une société qui se coupe de sa jeunesse se prive de sa réserve d'oxygène; elle signe son arrêt de mort. Koffi ANNAN (discours prononcé à la conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports).

DEDICACES

Je dédie ce travail à mes parents qui malheureusement ne partageront plus cette joie. La tendresse et la rigueur dont vous aviez fait montre à mon égard, ont été des atouts indispensables ayant façonné mon être sur le plan éducationnel et social.

Que la terre vous soit légère !

Mon épouse Denise KOMBA et mes enfants qui pendant deux ans, ont supporté cette longue et pénible séparation, vous privant de toute affection conjugale et paternelle. Je vous remercie sincèrement.

REMERCIEMENTS

- Mes remerciements vont tout d'abord au DIEU Tout Puissant pour sa grâce. Car tout est grâce, tout vient de sa main d'amour.
- Au docteur Ousmane SANE, grâce à qui, le présent ouvrage a pu être réalisé. Sa générosité intellectuelle n'a d'égal que son grand savoir. J'espère avoir profité au mieux de mes possibilités, de sa disponibilité attentive. Qu'il reçoive ici le témoignage de ma reconnaissance et de mes sincères remerciements.
- Bien sûr, ils s'adressent aussi à Monsieur Khaly SAMBE chef de la division recherche au CNPS de Thiès, qui n'a jamais ménagé son temps et sa patience, qui m'a amicalement prodigué indications et suggestions.
- Je tiens à remercier ici Monsieur Michel KIKI MBOU et Mesdames Odette KINGBO et Elisabeth Séraphine APPINDANGOY KOUEBADI respectivement, Secrétaires Généraux et Directrice Générale du Ministère de la Jeunesse et des Sports chargé des Loisirs, qui ont tout mis en œuvre pour nous permettre de suivre cette formation.
- Monsieur Bonaventure MVE ONDO, pour son aide matérielle et financière.

Comme chaque fois, ces messages de gratitude et de reconnaissance me font penser que dans une recherche, nombreux sont ceux qui restent dans l'ombre. Au Gabon, ici ou ailleurs par leur accueil, ils ont rendu possible ma démarche. Qu'ils en soient remerciés.

- Je remercie sincèrement, mes frères Augustin MFOUDI et Laurent BOULANGA pour leur soutien durant mon séjour à Dakar. Je n'oublierai jamais cette marque de fraternité à mon égard.

- A mes collègues et amis, Sylvain PENDI MAYOMBO et Ray MANVOU pour l'amour, la solidarité et la fraternité qui ont existé entre nous, mais surtout, pour l'assistance qu'ils m'ont apportée pendant les moments difficiles que j'ai passés.

- Mademoiselle Faustina-Cynthia MEKUI-BIYO'O, assistante à l'Agence universitaire de la Francophonie pour le travail d'impression fait, malgré ses lourdes tâches.

- Enfin le docteur Amadou Ibrahima DIA, chef du département inspectorat, pour son ouverture, sa sollicitude et les sages conseils qu'il n'a jamais cessé de nous prodiguer. Qu'il trouve ici un signe de reconnaissance, ainsi qu'un témoignage de ma profonde estime.

TABLE DES MATIERES

DEDICACES

REMERCIEMENTS

LISTE DES TABLEAUX

LISTES DES SIGLES

INTRODUCTION GENERALE.....1

PREMIERE PARTIE : CADRES THEORIQUE ET METHODOLOGIQUE

CHAPITRE I : CADRE THEORIQUE.....3

1.- Problématique.....5

2.- Objectif principal.....5

3.- Intérêt de l'étude.....5

4.- Hypothèses du travail.....5

5.- Limites de l'étude.....5

CHAPITRE II : CADRE METHODOLOGIQUE.....7

1- Nature de l'étude.....7

2- Démarches préliminaires.....7

3- Phase de l'enquête proprement dite.....8

4- Echantillonnage.....8

5- Stratégie de collecte des données.....9

5.1- Avantages et limites de l'instrument.....10

5.2- Validation du questionnaire.....10

5.3- Procédure de collecte des données.....10

6- Stratégie de traitement des données.....11

7- Difficultés rencontrées.....11

DEUXIEME PARTIE : CONCEPTS GENERAUX

CHAPITRE III : CONCEPTS GENERAUX.....	12
1- Définition des concepts.....	12
2- L'école, réalité du milieu environnant.....	13
3- L'éducation, facteur et instrument de développement.....	15
4- L'importance de l'EPS à l'école.....	17
5- L'Education Physique et Sportive comme moyen de préparation des jeunes aux responsabilités.....	18

TROISIEME PARTIE : ETUDE DE L'EXISTANT

CHAPITRE IV : PRESENTATION, ANALYSE ET INTERPRETATION DES RESULTATS.....	21
1- Présentation des résultats.....	21
1.1- Avis des responsables sur les objectifs assignés aux Ministères dans l'enseignement de l'EPS.....	21
1.2- Point de vue des cadres des Ministères sur l'existence et l'application des textes régissant la pratique de l'EPS à l'école primaire.....	22
1.3- Opinion des directeurs d'écoles sur les installations sportives et la non pratique de l'EPS dans leurs écoles respectives.....	23
1.4- Souhait des chefs d'établissements sur l'enseignement de l'EPS à l'école primaire.....	25
1.5- Manque de formation initiale des enseignants du primaire sur l'EPS.....	26
1.6- Attentes des instituteurs et institutrices sur l'enseignement effectif de l'EPS.....	27
1.7- Avis des élèves sur la pratique de l'EPS.....	28
1.8- Opinions des parents d'élèves sur l'enseignement de l'EPS à l'école primaire.....	30
1.9- Souhait des parents d'élèves pour la pratique de l'EPS par leurs enfants à l'école.....	31

2- Analyse et interprétation des résultats.....	32
2.1- La réglementation de l'EPS en milieu scolaire.....	32
2.2- Infrastructures et matériels.....	33
2.3- L'enseignement de l'EPS à l'école primaire.....	33

QUATRIEME PARTIE : SUGGESTIONS

CHAPITRE V : SUGGESTIONS.....	35
CONCLUSION GENERALE.....	37
BIBLIOGRAPHIE	
ANNEXES	

LISTE DES SIGLES

A.P.S : **A**ctivités **P**hysiques et **S**portive

C.N.E.P.S : **C**entre **N**ational de l'**E**ducation **P**opulaire et du **S**port

D.E.P.S : **D**irection de l'**E**ducation **P**hysique et des **S**ports

D.O.A.S : **D**irection des **Œ**uvres et **A**ssurances **S**colaires

E.P.S : **E**ducation **P**hysique et **S**portive

I.D.A : **I**nspection **D**éleguée d'**A**cadémie

INTRODUCTION GENERALE

L'Education Physique et Sportive est une matière dont l'importance n'est plus à démontrer au sein de tout système éducatif. Elle a pour but principal de contribuer, à l'instar des autres matières, au développement physique, cognitif et moral des élèves. En se prolongeant par la pratique, l'Education Physique et Sportive devient, de plus en plus, un moyen privilégié de formation et d'intégration des jeunes.

Les Activités Physiques et Sportives qui sont des moyens utilisés, pour mener à bien cette éducation spécifique, ont pour objectif, d'ajuster les comportements psychomoteurs des enfants et de leur donner la possibilité de maîtriser leur environnement immédiat.

Cependant, en dépit des efforts fait par le gouvernement de rendre l'école accessible à tout le monde, nous constatons malheureusement, que cette matière indispensable pour le développement intégral de l'enfant, n'est pas enseignée à l'école primaire au Gabon. Donc, totalement méconnue de cette catégorie de jeunes.

Le système éducatif gabonais, connaissant des mutations de plus en plus croissantes, nous interpelle sur la question de l'enseignement de cette discipline à l'école primaire afin de développer les capacités affectives, intellectuelles et physiques de l'enfant, en lui permettant de cultiver les valeurs sûres et durables qui éloignent de lui, le goût de la violence, du mensonge et de la délation.

En somme, il s'agit de donner à l'enfant une culture saine par les Activités Physiques et Sportives.

Pour la présente étude, nous envisageons de poser la problématique qui va guider notre recherche par rapport à notre objectif. Ainsi, nous choisirons le questionnaire

comme technique, afin de recueillir les données relatives à notre étude. Les résultats seront analysés et interprétés, et nous terminerons, par les suggestions qui pourraient éventuellement servir de cadre de réflexion

Première partie:

Cadres théorique et methodologique

CHAPITRE I : CADRE THEORIQUE

1- Problématique

La pratique de l'Education Physique et Sportive dans tous les établissements du Gabon est prévue par le décret N° 1054/ PR/MEJSSC/MEN du 2 octobre 1972. Dans ce texte, il est mentionné les attributions du Ministère de l'Education Nationale en matière d'enseignement de l'EPS au GABON.

L'une des directions, à qui ces prérogatives sont dévolues, est la Direction des Œuvres et Assurances Scolaires (DOAS). Elle est chargée de l'organisation, de la coordination et du développement de la pratique de l'EPS dans les établissements scolaires.

Considérée à la fois comme une matière d'enseignement, un moyen d'initiation et de perfectionnement qui permettra de détecter les meilleurs élèves aptes à la pratique sportive, l'EPS n'a jamais occupé une place de choix dans le système éducatif au niveau primaire.

Malgré la volonté d'ouverture sur l'enfant, le système éducatif primaire est toujours centré sur les matières intellectuelles.

La construction de nouvelles infrastructures scolaires dépourvues d'aires de jeu, ne permettent pas la pratique de l'EPS telle que prévue dans le décret cité plus haut qui stipule que l'enseignement de cette discipline est obligatoire dans tous les établissements scolaires du premier degré, du second degré, de l'enseignement technique et de l'enseignement supérieur.

En revanche, il y a une pratique des Activités Physiques et Sportives qui se fait seulement sous forme de championnat et cela, dans le cadre de l'animation sportive qui réunit les élèves des écoles primaires tous les mercredis dans les différents stades de la ville.

Ce championnat ne concerne que les disciplines comme le football et l'athlétisme ; les autres disciplines étant totalement méconnues des jeunes de 6 à 14 ans.

Or, selon CLAUDE BAYER (1978), c'est vers cet âge qu'on doit présenter à l'enfant l'EPS comme activité dans son enseignement.¹ Le but n'est pas de former un joueur ou un athlète pour pratiquer tel ou tel sport, mais de l'éduquer, de participer à sa socialisation à travers cette discipline. Pour ce faire, il doit s'imprégner des réalités de la vie sociale par les différentes A. P. S.¹

Malgré l'intérêt porté sur l'importance de la pratique de l'EPS dans le développement psychomoteur du jeune enfant, nous constatons que les Activités Physique et Sportives ne sont pas inscrites dans les programmes de l'Education Nationale.

C'est donc, ces constats qui nous ont amenés à poser cette question qui résume la problématique de notre recherche : Pourquoi l'EPS n'est pas enseignée à l'école primaire au Gabon ?

1- Claude BAYER (1978), la formation du joueur de handball, édition Vigot, Paris, page 98

2- Objectif principal

L'objectif général de cette étude descriptive, c'est d'abord de savoir les raisons pour lesquelles l'EPS n'est pas enseignée à l'école primaire et ce à partir des investigations menées auprès des acteurs de l'école: les responsables des Ministères de la jeunesse et des Sports, de l'Education Nationale, des directions d'écoles ; les instituteurs, les élèves et les parents d'élèves.

3- Intérêt de l'étude

Notre préoccupation c'est de pouvoir tracer des orientations en vue de faire en sorte que l'EPS soit enseignée dans nos écoles primaires.

4- Hypothèses du travail

- L'EPS n'est pas bien pratiquée à l'école élémentaire parce qu'elle est mal organisée.
- Les enseignants du primaire ne sont pas formés à enseigner l'EPS à l'école élémentaire
- Les écoles élémentaires n'ont pas d'infrastructures permettant l'enseignement de l'EPS

5- Limites de l'étude

Pour mener à bien cette étude et compte tenu du temps et des moyens dont nous disposons pour traiter le sujet, nous avons circonscrit notre travail de recherche uniquement dans la ville de LIBREVILLE, qui est la capitale du GABON ; et avons particulièrement ciblé les écoles primaires de la circonscription scolaire de la commune centre de LIBREVILLE.

Dès lors que ce problème se pose avec acuité dans la capitale il va s'en dire que tout l'arrière du pays est également concerné.

CHAPITRE II : CADRE METHODOLOGIQUE

Le présent chapitre a pour objectif de présenter l'ensemble des opérations nécessaires, menées pour la réalisation de cette étude. Il sera question dans ce travail, de donner la nature de l'étude, des démarches préliminaires et de décrire les outils de collecte d'informations de la recherche proprement dite. Le chapitre se termine par la présentation de la stratégie utilisée pour traiter les données recueillies.

1- Nature de l'étude

Cette étude descriptive a commencé par une pré enquête qui représente l'étape au cours de laquelle nous avons pris toutes les dispositions avant de nous rendre sur le terrain pour la pratique.

2- Démarches préliminaires

Elles ont constituées la première phase de la réalisation du projet. Elles s'avéraient indispensables pour la suite du processus de la recherche. Cette phase a duré une semaine au cours de laquelle, nous avons rencontré la Direction Générale de la Jeunesse et des Sports, la Direction des Œuvres et Assurances Scolaires (DOAS) et l'Inspection Déléguée d'Académie (IDA) de la province de l'Estuaire, afin d'avoir accès aux établissements souhaités.

Il s'agit, en effet, dans cette étape, de la présentation du projet, de son objectif et de la sollicitation des écoles primaires, des autorités administratives et des partenaires de l'école.

3- Phase de l'enquête proprement dite

Pour un souci d'objectivité et de fiabilité de notre travail, nous avons sillonné l'ensemble des écoles primaires de la circonscription scolaire centre de Libreville. Nous avons, pendant cette étape, rencontré les directeurs d'écoles, les instituteurs, les élèves, les cadres des ministères de la Jeunesse et des Sports et de l'Education Nationale, ainsi que les parents des élèves et cela au cours des réunions de leurs associations respectives.

Les rencontres que nous avons eu avec ces différentes composantes, nous ont conduit à l'élaboration d'un certain nombre de questionnaires destinés aux personnes citées ci-dessus, et faisant partie de la population de notre étude.

4- Echantillonnage

Les sujets de notre enquête étaient constitués de l'ensemble du personnel d'encadrement, des instituteurs, des responsables de la circonscription scolaire centre de Libreville ainsi que, des parents d'élèves et des responsables des directions des deux ministères cités plus haut.

Au nombre de 724 sujets, ils sont repartis comme suit : 8 cadres de la direction de l'EPS, 6 responsables de la direction des Œuvres et Assurances Scolaires, 12 Directeurs d'écoles, 84 Instituteurs, 353 Elèves et 261 Parents d'élèves.

Répartition de l'échantillon de la population enquêtée.

Sujets	Nombre de questions distribuées	Nombre de questionnaires reçus	Pourcentage
Responsables de la D.O.A.S	14	06	0,82%
Cadres de la D.E.P.S	14	08	1,10%
Directeurs d'écoles	22	12	1,65%
Instituteurs	144	84	11,60%
Elèves	472	353	48,75%
Parents d'élèves	323	261	29,83%
Total	989	724	93,75%

Ce tableau représente l'échantillon de notre enquête. Sur 989 sujets questionnés, 724 ont répondu à notre questionnaire, soit 93,75%.

5- Stratégies de collecte des données

Dans la recherche d'informations pertinentes de notre étude, nous avons élaboré un questionnaire comme instrument de recherche. Celui-ci a été distribué à tous les sujets de l'enquête afin d'obtenir des réponses relatives à notre préoccupation.

Ces données ont été recueillies grâce à un exemplaire remis à chacun des sujets de l'échantillon. Notre questionnaire était composé de questions ouvertes et fermées.

5.1- Avantages et limites de l'instrument

Le questionnaire permet d'interroger un grand nombre de sujets et de les atteindre dans un délai bref. Il permet au sujet de répondre, en toute liberté, aux questions

5.2- Validation du questionnaire

Pour tester la validité de notre instrument de recherche, quelques exemplaires de questionnaires ont été distribués à certains élèves et autres sujets. Ces derniers n'ayant rencontré aucune difficulté de compréhension, nous leur avons demandé de répondre.

Seulement, avant leur administration aux participants, nous avons sollicité le concours de deux professeurs de l'I.N.S.E.P.S., du chef de la division recherche du C.N.E.P.S. de Thiès et de deux inspecteurs pédagogiques du Ministère de la Jeunesse et des Sports du Gabon, à qui nous avons demandé de nous apporter leur contribution sur la pertinence des énoncés.

5.3- Procédures de collecte des données

Pour mener à bien notre projet de recherche, nous avons pris des rendez-vous avec les responsables des deux Ministères concernés. Nous avons également rencontré les Directeurs d'écoles et profité des réunions des associations des parents d'élèves pour distribuer nos questionnaires.

979 exemplaires du questionnaire ont été distribués à tous les sujets. 724 exemplaires seulement nous sont revenus exploitables.

6- Stratégies de traitement des données

La méthode utilisée pour le traitement des données a été le dépouillement manuel suivi d'un tri des réponses. Nous avons ensuite procédé à un comptage et une ventilation simple par pourcentage des réponses. C'est cet ensemble qui nous a permis de construire les tableaux présentés dans le chapitre suivant. Pour les questions ouvertes, des analyses qualitatives seront utilisées, tandis que pour les questions fermées, il sera procédé à des analyses quantitatives.

7- Difficultés rencontrées

Pour réaliser ce travail, il nous a fallu user de nos relations. La méfiance de certaines personnes qui pensaient que nous menions une enquête policière, et les absences répétées des responsables des Ministères qui n'honoraient jamais les rendez-vous, ne nous ont pas facilité la tâche.

Deuxième partie:

Concepts généraux

CHAPITRE III : CONCEPTS GENERAUX

L'objectif de ce chapitre est d'abord de définir les différents concepts, et ensuite d'éclairer le lecteur à partir des écrits sur les facteurs susceptibles d'intéresser notre étude. Il s'agit notamment, des aspects des composantes de l'enseignement de l'Education Physique et Sportive à l'école primaire et de l'école en générale, ainsi que les moyens mis en œuvre pour répondre à un enseignement efficace de l'EPS au cours élémentaire au Gabon.

1- Définition des concepts :

❖ **Education** : C'est un ensemble de valeurs, de concepts, de savoirs et de pratiques dont l'objet est le développement de l'être humain et de la société.

Pour Durkheim, « l'éducation est l'action exercée par les générations adultes sur celles qui ne sont pas encore mures pour la vie sociale. Elle a pour objet, de susciter et de développer chez l'enfant un certain nombre d'états physiques, intellectuels et moraux que réclame de lui, la société politique dans son ensemble et le milieu spécial auquel il est particulièrement destiné ».

❖ **Ecole** : le dictionnaire actuel de l'éducation définit l'école comme étant, une entité institutionnelle placée sous l'autorité d'un Directeur ou d'un responsable, destinée à, assurer d'une manière ordonnée, l'éducation des élèves et les activités auxquelles prennent part ces derniers.

❖ **Enseignement** : Il est considéré comme un processus de communication en vue de susciter l'apprentissage ; c'est donc un ensemble d'activités assurées par le personnel enseignant auprès de l'élève dans le but de contribuer à la réalisation des objectifs de l'éducation scolaires tels qu'ils sont définis dans les programmes d'études (Meq 1981).

❖ **E.P.S** : Selon Lafon (1979), « c'est la partie de l'éducation générale qui utilise comme moyen, l'exercice physique. C'est un ensemble de pratiques

méthodiques et régulières destinées à développer, améliorer ou entretenir les qualités physiques, intellectuelles et morales qui permettent une meilleure adaptation de l'individu à son milieu physique et social, à son épanouissement, à l'harmonie de ses formes et de ses fonctions, à l'affermissement de sa santé.

2- L'école, réalité du milieu environnant

Massene (1978), montre que l'école de part son architecture est un élément de son milieu. Elle est généralement implantée dans un site qui lui évite toute communication possible. Elle choisit son emplacement de manière à rompre l'équilibre relationnel du milieu.

Pour l'auteur, l'école, qui ressemble à l'arbre à palabre, doit s'intégrer dans l'équilibre écologique du milieu. De par sa présentation, elle ne doit plus faire figure d'éléments étrangers. Elle doit abriter la majorité des activités ludiques, de manière à être désacralisée. L'école doit être la maison du village, et par son architecture et par son utilisation et par sa fonction de forum.¹

Elle doit, dans la vie quotidienne, refléter pour le maître, l'élève, et la population, un centre d'intérêt suffisamment motivant. Ainsi, devient-elle un centre de relation de concentration et de diversification de l'information. Ecole et famille s'interpénétrant réciproquement, maître, élève et parents se découvrent et se connaissent mieux en se situant chacun par rapport aux attentes de l'autre.

L'historien KI – ZERBO (1968) lui, affirme que l'école doit être l'affaire de tout le village et le village l'affaire de l'école... Il n'entend pas par- là qu'il faut noyer l'école dans le complexe des cercles vicieux ou de misère qui affecte souvent le village. L'école doit rester un ferment, un levain, par conséquent distinct de la masse mais immergée et investie par celle-ci pour agir.¹

SAVARY (1984), quant à lui pense que l'école est le reflet de la société dans la mesure où elle accueille de multiples cultures, qui lui offrent l'occasion de concrétiser sa tradition d'ouverture. La diversité représente un facteur d'enrichissement pour l'éducation.²

GUIEHOA (1986), lui par contre reproche à l'école de ne s'être pas adaptée au milieu socioculturel des Etats et aussi de n'avoir pas contribué à la croissance économique des pays. Pour chaque individu, elle est la voie royale qui mène au sommet de l'édifice social et de la richesse du savoir. Si bien que l'éducation scolaire a été graduellement substituée à l'éducation générale qui, jusque là, était assurée par d'autres institutions comme la famille ou le lignage. Il conclut en disant que l'école est un point sensible d'une structure sociale dans laquelle il faudra apprécier les résultats.³

Nous terminons en disant que l'école, malgré l'insécurité profonde que ressent l'enfant à son entrée, celle-ci, en contre partie, offre à l'enfant, une vie sociale qui se développe rapidement. L'enfant ne pense qu'à retrouver ses compagnons dont il a à faire la connaissance, à rivaliser avec eux et s'affirmer parmi les autres

1-Conférence des Ministres de l'Education nationale Kinshasa 1968

2-Cahier de l'Education Nationale revue n° 26 1983, 1983, page22

3-GUIEHOA Nicolas, revue n°11 février 1968, page3

L'école reste le milieu prépondérant dans lequel l'enfant reçoit l'instruction moderne, car elle contribue à offrir diverses théories de l'apprentissage et développe des qualités individuelles et sociales nécessaires à l'équilibre de la personnalité de l'enfant. L'école, c'est la pharmacie de la culture où les cachets du savoir sont administrés permettre aux intelligences de fonctionner selon les normes en usage. En somme, c'est le lieu où l'on prépare l'enfant à s'insérer dans la société ou le monde de demain. C'est donc une fenêtre sur une autre vie.

3 - L'éducation, facteur et instrument de développement

Selon DURKHEIM (1987), l'éducation est définie comme étant une action exercée par les générations adultes sur celles qui ne le sont pas encore pour la vie sociale. D'où la nécessité de mettre en œuvre un certain nombre de moyens précis pour façonner et développer physiquement, moralement, affectivement, socialement et intellectuellement l'enfant, l'adolescent pour l'exploration et la valorisation des mesures déjà existantes en lui.

Pour NGUESSAN (1980), elle est conçue comme un moyen au service du développement de la nation et de la promotion individuelle et collective des citoyens. A cet égard, l'éducation rend le citoyen à la fois agent et bénéficiaire du développement.

BONGO (1983), quant à lui, pense que pour les pays en voie de développement, les tâches d'éducation doivent jouer un rôle de premier plan en vue de l'intégration de l'homme dans les plans et les programmes de développement. Il faut d'abord revaloriser l'homme premier capital de toute économie, certes non coté en bourse mais indispensable pour accroître la capacité productive de nos économies.

La conférence des Ministres de l'Education Nationale des pays d'expression française et de Madagascar tenue à Kinshasa en 1968, retient que la finalité de l'enseignement primaire, orientée vers la promotion intellectuelle d'une minorité, est incompatible avec l'exigence d'un développement économique et social et que l'éducation de base primaire et post-primaire doit avoir pour finalité la promotion collective des jeunes et des adultes

Parlant de l'éducation, le professeur FAFUNWA (1987), déclarait que se serait déjà un résultat remarquable de voir en l'an deux mil(2000) le citoyen moyen pouvoir dire qu'il a au moins reçu une éducation élémentaire ou une formation équivalente. Pour l'auteur, l'éducation primaire est au cœur du développement africain bien que bon nombre d'éducateurs, de planificateurs et d'administrateurs africains donnent la priorité à l'éducation secondaire, technique et universitaire. Il termine en disant qu'aucun pays ne peut se développer et progresser quand la plupart de ses nationaux restent ignorants, illettrés et pauvres.

En résumé, les différents auteurs cités ci-dessus, considèrent l'éducation comme un moyen de disposer d'une élite intellectuelle nationale, et comme un moyen de développer le secteur moderne de l'économie.

Vue sous l'angle de notre pays le Gabon, l'éducation apparaît comme le véritable nerf de la guerre à gagner contre le sous développement. Si le Gabon veut atteindre le but ultime de l'indépendance qui est la libéralisation économique du pays grâce à la science, à la technique et à la technologie maîtrisée par ses fils, il faut qu'il compte avant tout sur ses propres forces, sur le développement de ses ressources humaines. De nos jours, le poids d'une nation ne saurait se mesurer à la taille ou au poids de son chef, mais aussi et surtout par son potentiel scientifique et technologique.

C'est en disposant des cadres de tous ordres susceptibles de relever valablement les travailleurs étrangers dont nous restons pour une large partie tributaire, que le Gabon

pourra répondre présent à la table du donner et du recevoir, non pas en faisant du mimétisme, mais en ayant sa propre personnalité, son identité culturelle, faite de dignité et d'honneur.

4- L'importance de l'EPS à l'école

L'enseignement de l'Education Physique et Sportive à l'école élémentaire vise une formation motrice et sportive la plus vaste possible. Il a pour but d'éveiller chez l'enfant l'amour du mouvement et du sport pour qu'il le conserve toute sa vie

L'Education Physique et Sportive vise également le développement de la personne dans ses relations avec l'environnement humain.

Elle s'adresse à l'enfant en tant que personne complète, car le jeune est à la fois un individu physique, un être doté de sentiment et d'intelligence et un sujet appartenant à un groupe, une société, et une culture.¹

A l'école, l'E.P.S. a une valeur formatrice puisqu'en fortifiant le corps, elle fortifie également l'intelligence et le caractère. Ce n'est donc pas une activité qui fatigue, mais elle stimule, en offrant des effets positifs sur le développement général de l'enfant et sur les résultats du travail scolaire. Par conséquent, elle constitue mieux qu'un dérivatif aux activités de la classe et représente un aspect essentiel de l'éducation en participant au développement global de l'enfant.

1- Guide pratique du maître : Edicef (1983), 58, rue Jean Bleuzen 92178 Vanves Cedex p.645

C'est dans ce sens que BONGO ONDIMBA (1983), pense qu'il est indispensable de l'introduire et de l'organiser, plus particulièrement au niveau, de l'école primaire. Dans le même ordre d'idées, il réconforte sa position en disant que le nouvel élan qui doit être donné à la pratique sportive au Gabon, se veut éducative, en commençant par la formation du caractère et de la sensibilité de l'enfant, car c'est le meilleur moyen d'acquérir les qualités motrices et accepter les efforts volontaires.

Ainsi, l'éducation du corps et le sport qui pourraient en résulter participeraient à la formation du jeune, aideraient à son épanouissement biologique, intellectuel et moral. Il poursuit en disant que la pratique de l'Education Physique et Sportive est enrichissante dans la mesure où la formation morale, c'est dire civique, favorise une disposition de l'enfant tendant à limiter l'égoïsme de chacun et pour donner à tous les jeunes le sentiment qu'ils appartiennent à une même collectivité et qu'ils ont le devoir envers elle.

Pour l'auteur, la politique de mise en œuvre des Activités Physiques et Sportives doit se traduire par la place que celles-ci devront avoir dans les emplois du temps de tous les établissements d'enseignement primaire du Gabon. Il conclut en faisant comprendre, qu'il est important de valoriser l'E.P.S. à l'école en lui donnant sa place dans le système éducatif.

5- L'éducation physique et sportive comme moyen de préparation des jeunes aux responsabilités

Hormis le maintien du niveau de condition physique de l'enfant et de l'adolescent tout au long de sa scolarité, l'E.P.S. doit, entre autres, transmettre à l'adolescent des habitudes lui permettant d'assurer seul ses responsabilités.

L'action éducative doit donc viser la formation de la personnalité. La pratique de l'E.P.S devrait pour cela avoir une influence sur le caractère et le tempérament des

adolescents pour qu'ils soient actifs, entreprenants, persévérants, respectueux des règles, ouverts à l'autre et tolérants.

Ce sont là, autant d'attitudes qui sont développées avec la pratique des Activités Physiques. Les instructions et les recommandations officielles soulignent que le jeune est tout entier engagé dans l'action qui influence son attitude psychologique, sa manière d'être, son comportement avec autrui dès lors que chaque doit être l'occasion pour lui de cultiver sa volonté, son courage et de contrôler son émotivité.¹

Abondant dans le même sens, TOKPANOU et SOSSOU (1976) pensent que le sport, qui est un des moyens privilégiés de l'Education Physique, doit être considéré comme le champ ouvert où l'enfant et l'adolescent prennent conscience de leur individualité. Ils se libèrent des contraintes de la coutume et font l'apprentissage d'une conduite sociale et aisée. Enfin, ils concluent en disant que l'E.P.S., devient à cet effet, un phénomène social de très grande ampleur pour que l'école n'ait pas pour fonction que de donner une culture sportive mais, qu'elle dispense également une culture générale ou professionnelle, basée sur le sens civique et les devoirs que chacun doit avoir à l'égard de la société.²

1- Décret 1054/PR/MJSSC/MEN du 2 octobre 1972

2- Rapport sur l'organisation de l'EPS à l'école de base ENI ZOU Bénin

SYNTHESE DE LA REVUE DE LITTERATURE

Tous les documents lus, montrent que l'enseignement de l'E.P.S à l'école primaire est indispensable pour assurer le développement physique et psychomoteur, et corriger les attitudes défectueuses qu'impose, au corps encore frêle de l'enfant, la vie scolaire. Dans ce sens, il importe de valoriser l'E.P.S à l'école en lui donnant sa place dans le système éducatif de notre pays, afin que cette discipline soit un moyen parmi tant d'autres de cerner et d'aider l'enfant au développement de sa personnalité et de son intégration sociale.

L'école respecte une logique, celle qui consiste à éduquer et à développer les capacités physiques et intellectuelles de l'enfant.

Elle a pour rôle essentiel de former un être capable de s'adapter à un monde en mouvement et pouvoir affronter l'inconnu.

Troisième partie:

Etude de l'existant

CHAPITRE IV : PRESENTATION, ANALYSE ET INTERPRETATION DES RESULTATS

1- Présentation des résultats

1.1- Avis des responsables sur les objectifs assignés aux Ministères dans l'enseignement de l'EPS

N°	Questions	Réponses	Total	Pourcentage
1	Quels sont les objectifs assignés au Ministère dans l'enseignement de l'EPS ?	- La formation d'un individu sur le plan éducationnel	07	50%
		-L'épanouissement physique, intellectuel et moral de l'enfant	02	14,28%
		-Intéresser les enfants à la pratique de la discipline	05	35,71%
Total			14	100%
2	Ces objectifs sont-ils atteints ?	Oui	00	0%
		Non	14	100%
Total			14	100%

Le tableau ci-dessus nous donne les avis des responsables des Ministères sur les objectifs assignés à l'enseignement de l'EPS. 50% disent que ces objectifs sont orientés vers la formation d'un individu sur le plan éducationnel. 14,28% pensent qu'ils contribuent à l'épanouissement moral intellectuel et physique de l'enfant. Pour les 37,71%, ces objectifs doivent permettre à l'enfant de s'intéresser à la pratique sportive.

Sur la question de savoir si ces objectifs sont atteints, tous répondent par la négative soit 100%. Les raisons évoquées sont diverses. Pour la majorité d'entre eux, la discipline n'est pas enseignée soit 57,14% contre 7,14% qui disent que les enseignants eux-mêmes ne s'intéressent pas à la matière soit 7,14%. Par ailleurs, 35,71% pensent

que le vrai mobile est le fait que les enseignants n'ont pas reçu des rudiments nécessaires pour enseigner la discipline.

1.2- Opinions des responsables des Ministères sur l'existence et l'application des textes régissant la pratique de l'EPS à l'école primaire.

N°	Questions	Réponses	Total	Pourcentage
3	Existe t-il des textes régissant l'enseignement de l'EPS à l'école primaire ?	Oui	14	100%
		Non	00	0%
		Total	14	100%
4	Sont-ils appliqués sur le terrain ?	Oui	00	0%
		Non	14	100%
	Total	14	100%	
	Si non, pourquoi ?	Parce que la discipline n'est pas enseignée.	14	100%
Total			14	100%

Dans ce tableau, les différents responsables des Ministères donnent leurs opinions sur l'existence et l'application des textes régissant la pratique de l'EPS à l'école primaire.

A la question de savoir s'il existe des textes qui régissent la pratique de l'EPS, 100% affirment leur existence. Concernant l'application de ces textes, tous répondent par la négative soit 100%. Leur réponse sur cette non application des textes est due au fait que la discipline n'est pas enseignée à l'école primaire.

1.3- Avis des directeurs d'écoles sur les installations sportives et la non pratique de l'EPS dans leurs écoles respectives

N°	Questions	Réponses	Total	
				Pourcentage
1	Pourquoi l'EPS qui est une matière comme les autres n'est pas enseignée dans votre école ?	-Par manque de spécialiste dans la discipline	01	8,33%
		-Mes enseignants n'ont pas eu de formation dans ce domaine.	04	33,33%
		Nous ne disposons pas d'infrastructures sportives.	07	58,33%
Total			12	100%
2	Disposez-vous d'installations pour la pratique de l'EPS ?	Oui	00	0%
		Non	12	100%
	Total		12	100%
	Si oui, lesquelles ?	Aucune réponse	00	0%
Total			00	

Répondant aux questions du tableau ci-dessus, 8,33% des sujets disent que si l'EPS n'est pas enseignée dans leurs écoles, c'est parce qu'il leur manque un spécialiste.

33,33% pensent que leurs enseignants n'ont pas été formés dans ce domaine et 58,33% estiment que cette situation est due au manque d'infrastructures appropriées. Concernant la possession de ces infrastructures, 100% affirment à l'unanimité, ne pas en posséder.

1.4- Souhait des chefs d'établissements sur l'enseignement effectif de l'EPS à l'école primaire

N°	Questions	Réponses	Total	Pourcentage
3	Seriez-vous prêt à accueillir un enseignant d'EPS dans votre établissement ?	Oui	12	100%
		Non	00	0%
	Si non, pourquoi ?	Aucune réponse	00	0%
Total			00	100%
4	Que proposeriez-vous pour que l'enseignement De l'EPS soit effectif dans votre école ?	-Inclure dans les programmes de formation des enseignants du primaire l'enseignement de l'EPS.	08	66,66%
		-L'organisation des séminaires de formation par la d'EPS à l'intention des enseignants.	04	33,33%
Total			12	100%

Ce tableau exprime le souhait des chefs d'établissements sur la question de l'enseignement de l'EPS à l'école primaire. 100% répondent à l'unanimité qu'ils sont prêts à recevoir un enseignant d'EPS dans leur école.

En ce qui concerne les propositions pour que l'enseignement de cette discipline soit effectif à l'école primaire, les avis sur la question sont variés. Ainsi, 66,66% souhaiteraient que l'enseignement de l'EPS soit inclus dans les programmes de formation des instituteurs et institutrices. Contre 33,33% qui pensent qu'il serait bon que la DEPS organise régulièrement des séminaires de formation à l'intention des enseignants du primaire.

1.5- Manque de formation initiale de la part des instituteurs et Institutrices sur l'enseignement de l'EPS.

N°	Questions	Réponses	Total	Pourcentage
1	Avez-vous reçu une formation dans le cadre de l'enseignement de l'EPS ?	Oui	00	0%
		Non	84	100%
Total			84	100%
2	Dispensez vous les cours d'EPS à vos élèves ?	Oui	10	11,90%
		Non	74	88,09%
Total			84	100%

Le tableau ci-dessus nous montre que tous les instituteurs et institutrices ; soit 100%, n'ont pas reçu une formation dans le cadre de l'enseignement de l'EPS. Malgré cela,

11,90% par expérience personnelle dispensent des cours. Tandis que 88,09% ne le font pas.

1.6- Attentes des instituteurs et institutrices sur l'enseignement effectif de l'EPS

N°	Questions	Réponses	Total	Pourcentage
3	Vos élèves sont-ils enthousiastes lorsque vous leur parlez de l'EPS ?	Oui	78	92,85%
		Non	06	7,14%
Total			84	100%
4	Qu'attendez-vous des responsables académiques pour que l'EPS soit effectivement enseignée dans votre école ?	- La construction des aires de jeu pour l'initiation à la pratique de l'EPS.	18	21,42%
		-L'insertion de l'EPS dans les programmes des écoles de formation des enseignants du primaire.	50	59,52%
		-La distribution des manuels de référence	06	7,14%
		-La dotation de matériel pour la pratique de l'EPS.	10	11,90%
Total			84	100%

Dans ce tableau, nous remarquons que 92,85% des élèves sont motivés pour pratiquer l'EPS. Contre 7,14% qui ne s'y intéressent pas. En ce qui concerne les attentes, les avis sont partagés. 21,42% des sujets souhaitent la construction des aires de jeux pour initier les élèves à la pratique de l'EPS. 59,52% pensent que l'insertion de l'EPS dans leurs programmes de formation serait une bonne chose. En revanche, 7,14% disent qu'il faut qu'on leur distribue des manuels comme référence pour enseigner. Enfin, 11,90% demandent du matériel didactique pour la pratique de cette discipline.

1.7- Avis des élèves sur la pratique de l'EPS

N°	Questions	Réponses	Total	Pourcentage
1	L'EPS est-elle pratiquée dans votre école ?	Oui	67	18,98%
		Non	286	81,01%
	Total		353	100%
	Sinon, pourquoi	- Par manque de spécialistes	50	17,48%
		- Nous n'avons pas d'infrastructures appropriées	156	54,54%
		- La discipline ne figure pas dans nos emplois du temps	80	27,97%
Total			286	100%
2	A quel niveau aimeriez-vous commencer à pratiquer l'EPS ?	CP	56	15,86%
		CE	201	56,96%
		CM	96	27,97%
	Total			353

Le tableau ci-dessus nous donne les avis des élèves sur la pratique de l'EPS. Répondant à la première question, 18,98% disent pratiquer l'EPS dans leur école soit contre 81,01% qui ne pratiquent pas la discipline. Les raisons de cette situation sont dues pour 17,48% d'entre eux à l'absence d'un enseignant d'EPS dans leurs écoles.

54,54% quant à eux, estiment que c'est le manque d'infrastructures qui en est la cause. Enfin, 27,97% disent que la discipline ne figure pas dans les emplois du temps.

A la question de savoir à quel niveau ils souhaiteraient commencer la pratique de cette discipline, 15,86% disent que le cours préparatoire est le niveau favorable. 56,94% pensent le cours élémentaire est la classe idéale pour commencer cette pratique. Enfin, 27,19 % trouvent que c'est au cours moyen qu'il faut initier l'enfant à la pratique de l'EPS.

1.8- Opinions des parents d'élèves sur l'enseignement de l'EPS à l'école primaire

N°	Questions	Réponses	Total	Pourcentage
	Que pensez-vous de l'enseignement de l'EPS à l'école primaire ?	- C'est nécessaire pour que l'enfant n'est pas de difficultés à la pratiquer une fois au secondaire.	49	18,77%
		- C'est la base de l'apprentissage sportive.	83	31,80%
		- Cette discipline contribue à l'épanouissement moral, physique et intellectuel de l'enfant.	129	49,42%
Total			261	100%
	L'EPS devrait-elle être enseignée à l'école comme les autres matières ?	Oui	237	90,80%
		Non	24	9,19%
Total			261	100%

C'est ainsi que 18,77% pensent que l'enseignement de cette discipline est nécessaire, afin que l'enfant n'éprouve pas de difficultés une fois au secondaire. 31,80% d'entre eux estiment que l'école primaire est la base de l'apprentissage de cette discipline. Enfin, 49,42% disent que son enseignement contribue à épanouir l'enfant sur les plans physique, intellectuel et moral.

A la question de savoir si cette discipline devrait être enseignée comme les autres matières, 90,80% sont pour, en revanche 9,19% sont d'avis contraire.

1.9- Souhait des parents d'élèves pour la pratique de l'EPS par leurs enfants

N°	Questions	Réponses	Total	Pourcentage
3	Souhaiteriez-vous que votre enfant pratique l'EPS dans son école ?	Oui	237	90,80%
		Non	24	9,19%
	Total		261	100%
	Si non, pourquoi ?	- Parce que c'est un divertissement pour l'enfant.	11	45,83%
	- C'est très dangereux.	05	20,83%	
	- Ce n'est pas une matière d'enseignement.	08	33,33%	
Total			24	100%

Ce tableau exprime le souhait des parents pour que leurs enfants pratiquent l'EPS à l'école. La grande majorité des parents, soit 90,80%, en revanche 9,19% ont un avis contraire.

Les raisons évoquées sont que pour 45,83% d'entre eux, cette discipline n'est qu'un divertissement pour leurs enfants : 20,83% disent que la pratique de l'EPS est dangereuse. Tandis que 33,33% estiment que ce n'est pas une matière d'enseignement.

2- Analyse et interprétation des résultats

Cette partie a pour objectif d'analyser et d'interpréter les résultats de notre enquête.

2.1- La réglementation de l'EPS en milieu scolaire

L'enseignement de l'Education Physique et Sportive au Gabon est régi par le décret n°1054/PR/SEJSSC du 10 Octobre 1972, portant instructions officielles sur l'enseignement de l'E.P.S dans les établissements scolaires du premier degré, de l'enseignement technique et de l'enseignement supérieur.

L'existence de ce texte est confirmée au tableau 3 par l'ensemble des responsables interrogés des deux ministères soit 100%. Seulement, comme le disent ces derniers dans le même tableau, ces instructions ne sont pas appliquées.

Certes, il est vrai que certains instituteurs et institutrices affirment enseigner la discipline, mais force est de constater que ce n'est qu'une minorité (11,86%) qui se débrouille selon le vécu de chacun d'eux. La grande partie de ces enseignants (88,09%) dit le contraire. Cette affirmation est confirmée par les responsables des ministères au tableau 2. Par conséquent, aucun objectif ne peut être atteint comme le disent les interviewés appartenant aux ministères cités.

Pour ce faire, les décideurs doivent se concerter pour que l'enseignement de cette discipline qui s'adresse à tous les enfants qui fréquentent les différentes écoles soit effectif.

2.2- Infrastructures et matériel

Selon les résultats de notre enquête, tous les directeurs soit 100% évoquent au tableau 4 le manque d'infrastructures. Cette absence d'installations sportives est confirmée au tableau 7 par les instituteurs et institutrices, et soutenue par les élèves au tableau 8.

En ce qui concerne le matériel, la situation est la même, et les enseignants l'affirment dans le même tableau 7. Pour remédier à cela, les pouvoirs publics doivent, comme le souligne la charte de l'Education Physique et du sport, prévoir et installer en quantité suffisante des équipements et matériels appropriés à la pratique de l'EPS pour permettre, en toute sécurité, une participation intensive aux programmes scolaires d'Education Physique et du Sport.

Donc, les plans d'urbanisme et d'aménagement d'écoles doivent inclure les besoins, à long terme, d'installations, d'équipements et de matériels pour la pratique de l'EPS.

2.3- L'enseignement de l'EPS à l'école primaire

L'enseignement primaire est une période privilégiée pour tous les apprentissages. C'est au cours de celle-ci que l'enfant fera l'apprentissage des APS. L'EPS, au même titre que les autres disciplines, participe de façon efficiente aux finalités éducatives. Donc, enseigner c'est d'abord avoir une idée précise du mode d'apprentissage souhaitable ; dans le cadre d'un projet éducatif : c'est mettre en place des situations pédagogiques qui favoriseront les acquisitions nécessaires. Or, les résultats de notre enquête montrent que l'enseignement de cette discipline est confronté à plusieurs problèmes.

Il y a, d'abord, le fait que les instituteurs et les institutrices n'ont pas reçu des enseignements dans ce domaine. Cela est vérifié au tableau 6 par un pourcentage de 100%. Cette hypothèse est confirmée au tableau 4 par les directeurs d'écoles.

Et c'est pour cela qu'au tableau 5, tous à l'unanimité soit 100%, émettent le vœu qu'un enseignant d'EPS soit affecté dans leurs écoles respectives. Ce sentiment est partagé par les instituteurs et institutrices qui souhaitent au tableau 5, l'introduction des cours d'EPS dans leurs programmes de formation soit 66,66% et une dotation en matériel didactique comme outil de référence au tableau 7.

Ensuite, les instructions officielles ne sont pas appliquées. Pour preuve, la discipline ne figure même pas dans les emplois du temps. Les élèves le confirment au tableau 8.

Il y a aussi le fait que beaucoup de personnes ont une mauvaise perception de la discipline. Pour les uns, c'est un divertissement ; pour les autres, l'EPS n'est pas importante.

Quatrième partie:

Suggestions

CHAPITRE V : SUGGESTIONS

Au terme de notre étude descriptive focalisée sur l'Education Physique et Sportive à l'école primaire au Gabon, et, après l'enquête menée auprès de notre population, nous disons que les solutions, au problème de l'enseignement de cette discipline dans nos écoles résident, dans la mise en place des stratégies par les décideurs afin de permettre, aux jeunes de pratiquer réellement l'EPS et de participer à leur propre éducation.

Selon nous, et en fonction des avis recueillis auprès des sujets de l'enquête, il apparaît indispensable de faire quelques propositions aux différents acteurs de notre système éducatif. Pour cela, il faut :

- ❖ Appliquer le décret 1054/PR/SEJSSC/MEN du 2 octobre 1972. Cela s'avère nécessaire pour que cette discipline soit effectivement enseignée dans nos écoles ;
- ❖ Réserver une plage horaire assez importante dans les programmes des écoles de formation des instituteurs et institutrices ;
- ❖ Organiser des journées pédagogiques en EPS à l'endroit des enseignants du primaire de manière régulière ;
- ❖ Doter les établissements de matériels didactiques et d'infrastructures appropriées ;
- ❖ Affecter des enseignants d'EPS dans les écoles primaires ;
- ❖ Multiplier des séminaires de formation, à l'intention des instituteurs et institutrices.

Eu égard aux avis des uns et des autres, nous pensons que les propositions que nous avons faites vont interpeller les deux ministères concernés à savoir : le Ministère de La Jeunesse et des Sports chargé des Loisirs qui est le formateur et le principal

fournisseur du personnel enseignant d'EPS et, celui de l'Education Nationale qui en est l'utilisateur. Il doit s'établir entre les deux une franche collaboration afin que, cette discipline soit effectivement enseignée dans nos écoles.

CONCLUSION GENERALE

L'étude que nous venons de réaliser avait pour objectif de connaître les raisons du discrédit de l'enseignement de l'EPS à l'école primaire au Gabon.

En effet, l'école primaire qui voit l'enfant dans la fleur de son âge est considérée, à juste titre, par certains pédagogues, comme une ardoise sur laquelle rien n'est écrit et où l'on peut tout faire. Cette prédisposition physique et intellectuelle permet à l'école, à travers l'EPS, de développer des aptitudes psycho- socio motrices.

Fort de ces considérations, les textes officiels gabonais notamment le décret 1054/PR/MEN/SEJSCC du 2 octobre 1972, portant instructions officielles sur l'enseignement de l'EPS dans les établissements scolaires du premier degré, de l'enseignement technique et de l'enseignement supérieur, ont fait de l'EPS, une discipline au même titre que les autres matières d'enseignement.

Mais, les enquêtes que nous avons menées dans la circonscription scolaire centre de Libreville, ont révélées que l'enseignement de cette discipline ne se fait pas.

Ainsi, au terme de notre analyse, nous pouvons dire que la non application des textes régissant l'enseignement de l'EPS, le manque d'infrastructures et du matériel didactique, la formation préalable et le perfectionnement des instituteurs et institutrices dans ce domaine, sont à l'origine de cette situation. Il faut ajouter à cela, le fait que certaines personnes considèrent l'EPS comme une activité qui fatigue.

Complément indispensable de la formation intellectuelle, morale et civique de l'enfant, l'EPS est une activité stimulante, ayant des effets sur le développement staturo-pondéral de l'enfant et sur les résultats scolaires. C'est une discipline qui a une valeur formatrice.

Facteur très important de la formation globale de l'enfant, l'enseignement de cette discipline doit se faire de manière effective dans nos écoles, afin qu'il revête, chez nous, un caractère véritable de matière pédagogique et éducative.

Pour ce faire, il est indispensable que la volonté politique se manifeste pour pallier ces manquements car, négliger l'enseignement de l'EPS à l'école primaire, c'est négliger la santé, à la fois, physique et morale de notre jeunesse scolarisée ; et comme le disait Roger DEBAYE « La privation d'exercices est un empoisonnement graduel. La paresse physique engendre l'engouement intellectuel, l'oisiveté, la névropathie. »

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES :

- Babs FAFUNWA (1967). News perspectives in Africa education, Macmillan and Co. (Nigeria) Ltd, Lagos, page 31
- Claude BEYER (1978). La formation du joueur de handball. Édition Vigot. Collection Sport et enseignement, Paris, 386 pages.
- E. DURKHEIM (1973). Les règles de la méthode sociologique. Paris 3^{ème} édition.
- Massene Guenar DIOUF (1978).Ecole et vie active: l'enseignement moyen pratique au SENEGAL. Paris, Unesco, pages 5 et 6.
- Omar BONGO ONDIMBA (1998). Pacte national de solidarité et de développement. Imprimerie Multipresse Gabon, page 42.

REVUES :

- ❖ Alain SAVARY (1984) .Cahiers de l'Education Nationale, n° 26, page 22.
- ❖ Emmanuel KOUAME (1968). Jeunesse et Sport, n° 9, page 18.
- ❖ Michel PRINCET (1989). Psychologie de l'enfant et de l'adolescent, Cotonou, République du Bénin.

- ❖ Nicolas GUIEHOA YOUHO (1986). Jeunesse et Sports, n° 11, mois de février, page 3.
- ❖ Pascal NGESSAN DIKEBIE (1967). Traditions culturelles et développement, page 53.

ACTES ET CONFERENCES :

- ❖ Amadou Mathar MBOW (1968). Rapport sur la conférence des Ministres de l'Education Nationale. Kinshasa.
- ❖ Désiré DA (1998). Cours au secondaire et au primaire 1^{ère} année inspectorat INJS, Abidjan Côte d'Ivoire.
- ❖ Joseph KIZERBO (1968). Rapport sur la conférence des Ministres de l'Education Nationale. Kinshasa.
- ❖ SOSSOU et TOKPANOU (1976). Rapport sur l'organisation de l'EPS à l'école de base ENI du Zou Bénin.

ANNEXES

A- QUESTIONNAIRE ADRESSE AUX RESPONSABLES DES MINISTERES

1- Quels sont les objectifs assignés au Ministère de l'Education Nationale dans l'enseignement de l'EPS ?

.....
.....

2- Ces objectifs sont ils réalisés ?

Oui

Non

Sinon, pourquoi ?

.....
.....

3 - Existe-t-il des textes régissant l'enseignement de l'EPS à l'Ecole Primaire ?

Oui

Non

4 – Sont-ils appliqués sur le terrain

Oui

Non

Sinon, pourquoi ?

.....
.....

B- QUESTIONNAIRE ADRESSE AUX DIRECTEURS DES ECOLES PRIMAIRES

1- Pourquoi l'EPS qui est une matière comme les autres n'est pas enseignée dans votre école ?

.....
.....

2- Disposez-vous d'installations sportives pour la pratique de l'EPS ?

Oui

Non

Si oui, lesquelles ?

.....
.....

3- Seriez-vous prêt à accueillir un enseignant d'EPS dans votre école ?

Oui

Non

Sinon, pourquoi ?

.....
.....

4- Que proposeriez-vous pour que l'enseignement de l'EPS soit effectif dans votre école ?

.....
.....

C - QUESTIONNAIRE ADRESSE AUX INSTITUTEURS

1 – Avez-vous reçu une formation dans le cadre de l'enseignement de l'EPS ?

Oui

Non

2 – Dispensez-vous des cours d'EPS à vos élèves ?

Oui

Non

3 – Vos élèves sont-ils motivés pour la pratique de cette discipline ?

Oui

Non

4 – Qu'attendez-vous du Ministère pour que les cours d'EPS soient effectivement enseignés dans votre école ?

.....
.....

D- QUESTIONNAIRE ADRESSE AUX PARENTS D' ELEVES :

1-Que pensez-vous de l'enseignement de l'E.P.S à l'école primaire ?

.....
.....

2- L'E.P.S devrait-elle être enseignée comme les autres matières à l'école primaire ?

Oui

Non

3-Souhaiteriez-vous que votre enfant pratique l'E.P.S dans son école ?

Oui

Non

Sinon, pourquoi ?

.....
.....

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

REPUBLIQUE GABONAISE

SECRETARIAT D'ETAT A LA JEUNESSE
ET AUX SPORTS CHARGE DU SERVICE
CIVIQUE

UNION-TRAVAIL-JUSTICE

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE
ET DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

D E C R E T

N° 01054 /PR/BEJSSC/MEN.-

portant Instructions Officielles sur
l'Enseignement de l'Education Physique
et Sportive dans les établissements
scolaires du premier degré, du second
degré, de l'enseignement technique et
de l'enseignement supérieur.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DU GOUVERNEMENT

Vu la Loi n° I/61 du 21 février 1961 portant Consti-
tution de la République Gabonaise et les textes modificatifs
subséquents ;

Vu le Décret n° 221/PR du 3 février 1972 fixant la
composition du Gouvernement, tel que modifié par le Décret
n° 382/PR du 9 Mars 1972 ;

Vu le Décret n° 913/PR du 22 Juillet 1972 portant mo-
dification de la composition du Gouvernement ;

Sur le rapport conjoint du Ministre de l'Education
Nationale et de l'Enseignement Technique et du Secrétaire
d'Etat à la Jeunesse et aux Sports Chargé du Service Civique ;

La Cour Suprême Consultée ;
Le Conseil des Ministres entendu.

D E C R E T

ARTICLE 1er.- Les activités physiques et sportives dans les
établissements scolaires du premier degré, du second degré,
de l'enseignement technique et de l'enseignement supérieur
sont organisées conformément aux dispositions du présent Dé-
cret.

I.- Introduction

Il apparaît que, faute d'instructions officielles,
l'enseignement de l'Education Physique et Sportive est dis-
pensé de façon hétérogène dans les divers établissements sc-
colaires et que les instituteurs, les maîtres et les profes-
seurs d'EPS, formés le plus souvent à des écoles différentes
dans des instituts étrangers éprouvent les plus grandes dif-
ficultés pour harmoniser leur action et pour donner à leurs
séances d'EPS le contenu et l'esprit nouveaux que réclame la
formation des Jeunes Gabonais.

Les présentes instructions se proposent, tout en précisant la place de l'Éducation Physique et Sportive dans la formation totale de l'individu, de préciser les finalités de cet enseignement, de déterminer les méthodes et les procédés pédagogiques à employer et d'arrêter les règles administratives à observer pour atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés.

II.- La place de l'Éducation Physique et Sportive dans l'Éducation Générale et ses finalités

Il est évident qu'il y a, dans l'être humain considéré dans sa totalité, une interaction constante entre le physique et le psychique. La psychologie considère, à juste titre, que les activités physiques de l'enfant contribuent à affermir la connaissance qu'il a du monde extérieur et à développer son psychisme.

L'Éducation Physique et Sportive fait donc partie intégrante de l'Éducation Générale et, comme toute autre forme d'éducation, elle contribue à l'épanouissement physique, intellectuel et moral des individus. En se prolongeant par la pratique sportive, elle est de plus, un moyen privilégié de formation sociale et d'intégration du jeune dans la structure de plus en plus large pour aboutir à une conscience aiguë de la réalité nationale et à une intuition d'appartenance à la communauté humaine.

Les activités physiques et sportives, qui sont les moyens employés afin de mener à bien cette éducation spécifique, ont d'abord pour objet d'ajuster le comportement psychomoteur au cadre physique et de donner à l'homme la possibilité de maîtriser le milieu dans lequel il est appelé à évoluer. À cet égard, la confrontation avec les obstacles naturels, et compris l'eau, met les jeunes dans une situation qui nécessite une adaptation libre et spontanée et, exigeant des efforts d'une somme de travail correspondant à leurs possibilités, sollicite et améliore les grandes fonctions (circulation, respiration, élimination). Il apparaît ainsi que l'utilisation du parcours conçu en pleine nature en fonction du développement physique des élèves, est à recommander, d'autant plus qu'elle pallie l'insuffisance des installations sportives artificielles qu'elle permet la mesure des progrès réalisés par rapport aux autres, et par rapport à soi-même lorsque le parcours est chronométré.

La conception même du parcours et ses difficultés sont appelées à évoluer en même temps que l'enfant se développe et qu'il pressent, puis prend conscience que l'acquisition de techniques est la condition indispensable d'un meilleur rendement. Alors passe-t-on insensiblement des obstacles naturels à des obstacles normalisés et du geste naturel au geste sportif. Il apparaît ainsi que la pratique de l'athlétisme et celle de la natation sont des moyens pédagogiques à mettre en œuvre afin d'assurer à l'enfant la maîtrise du milieu.

Comme le milieu naturel, le milieu professionnel doit être maîtrisé. De sorte que le programme des classes préparant à l'exercice d'une profession comportera l'étude de gestes techniques dans le but de prévenir la fatigue et les accidents et d'améliorer le rendement du travailleur.

Mais il ne suffit pas d'adapter l'enfant à son milieu, il convient également de lui donner conscience de son propre corps qui doit lui aussi maîtriser, afin d'aboutir à une aisance du geste et à un désir d'expression et de création libre. Les activités physiques et sportives qui semblent le mieux répondre à cet objectif sont celles qui reposent sur une analyse du geste, c'est-à-dire les sports gymniques (l'accent sera mis sur les exercices d'agilité au sol), certains gestes sportifs (développement de l'adresse et de l'assurance des déplacements), la danse et les activités d'expression (recommandées chez les enfants des classes maternelles et chez les jeunes filles) ainsi que la gymnastique d'entretien que l'élève peut pratiquer au-delà de la scolarité.

Cette éducation corporelle, qui revêt un caractère technique a des conséquences directes sur le développement du goût de l'effort de l'aptitude au dépassement de soi, du désir de création personnelle. Mais les qualités psychologiques, de même que les rapports avec autrui, sont développés de façon privilégiée par l'usage qui est fait des jeux sensoriels et moteurs simples, des jeux sportifs puis des sports collectifs, qui amènent l'individu à s'intégrer à un groupe, à sacrifier sa vanité à l'intérêt de l'équipe, à raisonner et à agir en union avec des partenaires, à tenir compte des éventuelles réactions d'un adversaire, à dominer l'exaltation de la victoire et la déception de la défaite. Les sports de combat pour les garçons et les différentes formes de danses pour les jeunes filles peuvent contribuer à développer chez les jeunes le sens des relations avec autrui. Le sentiment d'appartenance à l'équipe, à l'atelier de travail, à la classe, à l'école, à la ville, à la Région, à la Nation est développé par l'organisation pédagogique de l'enseignement des activités physiques et par la participation des jeunes à des rencontres sportives, à tous les niveaux, dans le cadre de l'Office Gabonais des Sports Scolaires et Universitaires.

Le développement même des compétitions, pratiquées obligatoirement par tous les élèves dans le cadre de la pédagogie retenue, entraîne la naissance d'un sport de masse duquel doivent émerger les élites de demain.

III - Les méthodes et les procédés pédagogiques

A - L'esprit des directives pédagogiques :

Il s'agit avant tout de faire participer l'enfant à l'oeuvre d'éducation qui lui est proposée, c'est-à-dire d'obtenir son adhésion et son concours au sein d'un groupe de travail. Ce sont là les principes mêmes de la pédagogie active.

Sur le plan des techniques utilisées par le maître, les exercices du répertoire classique, fruits des différentes méthodes (naturelles, suédoises, sportives) sont utilisés selon les finalités éducatives recherchées et les conditions matérielles ambiantes.

Mais le maître, instruit des buts à atteindre, ne doit jamais oublier que l'enfant désire participer à une activité motivée. C'est à partir de l'expression naturelle, du jeu, de la compétition sportive éducative, que l'entraînement à la possession du milieu physique, à la maîtrise du corps et à l'amélioration de la conduite sociale doit être conçu et mené à bien.

Le jeu précède toujours la technique.

B - Principes directeurs

La motivation est un point de départ ; elle permet de développer une attitude volontariste chez l'enfant en éveillant en lui un intérêt plus lointain et plus profond.

Les motivations de départ peuvent être variables ; goût du jeu, goût du travail technique, souci esthétique, examen, mais surtout, et dans la plupart des cas, compétition sportive.

Les activités proposées aux enfants ne se limitent pas à une activité monovalente. Elles ne doivent pas non plus présenter une dispersion excessive. Les programmes tiennent compte de cette double obligation.

Il est bon de noter que, pour que l'élève exerce son libre choix dans les centres sportifs, dans le second cycle et dans sa vie de jeune adulte, il est nécessaire qu'un nombre suffisant d'acquisitions polytechniques lui soient proposées dès l'école primaire et dans le premier cycle des établissements secondaires et techniques. Des centres d'intérêt sont créés selon les diverses périodes de l'année et

selon le programme des compétitions organisées dans le cadre de l'Office Gabonais du sport scolaire et universitaire. Les classes de même niveau sont groupées dans des séances communes, ou, en tout cas, bénéficient de leurs séances d'activités physiques et sportives aux mêmes jours et aux mêmes heures ce qui facilite les rencontres inter-classes sans perturber les emplois du temps. Ces rencontres inter-classes sont suffisamment espacées afin de pouvoir juger dans le temps des progrès accomplis.

Les nécessités d'une pédagogie active déterminent l'attitude du maître. Celui-ci recherche systématiquement des formes collectives du travail permettant à chaque élève d'être à tout moment activement concerné, selon toutes ses possibilités. Il recherche également la participation active des enfants en les associant à l'oeuvre d'éducation, non seulement comme capitaines d'équipes, Chefs d'ateliers ou Chefs de classe, mais encore et surtout comme arbitres, marqueurs, chronométrateurs, juges, responsables du matériel, etc...

Il est aussi important de former des dirigeants que des athlètes et des joueurs, d'autant plus que cette participation de l'élève à tous les aspects de la vie sportive de sa classe et de son école est un facteur essentiel de sa formation morale et sportive. Quand on a vécu les difficultés de l'arbitrage, on est plus prudent plus tard, pour critiquer un arbitre...

Il est recommandé, dès l'Ecole Primaire, d'utiliser une méthode de travail par ateliers. D'une façon théorique, une classe de 36 élèves constitue 2 ateliers. Chaque atelier compte 18 enfants répartis en 3 équipes de 6 unités. (équipes A.B.C.). Dans le cadre de cet atelier, on utilise le système du tournoi. L'équipe A rencontre l'équipe B (en course, en lancer, en sport collectif, etc) pendant que les membres de l'équipe C remplissent les fonctions de starters, juges à l'arrivée, arbitres, etc... Puis l'équipe A rencontre l'équipe C, les enfants de l'équipe B tenant le rôle d'officiels. Enfin, l'équipe B rencontre l'équipe C, les fonctions d'officiels revenant alors aux membres de l'équipe A - A la fin du tournoi, il appartient au maître de faire procéder au décompte des points de chaque rencontre (3 points à l'équipe vainqueur, 2 points en cas d'égalité, 1 point à l'équipe vaincue, 0 point en cas d'abandon d'un ou de plusieurs joueurs). Le résultat du tournoi est donné par l'addition des points obtenus par chacune des équipes au cours des deux rencontres.

Ce procédé pédagogique peut être employé à partir du cours élémentaire 2e année, étant entendu que les élèves du cours préparatoire bénéficient d'activités spécifiques en rapport avec leur âge et que les élèves du CEI ne peuvent qu'être initiés à cette forme de travail. Celle-ci est conservée pour les classes de l'enseignement secondaire à l'occasion des séances dites "de compétition".

Ainsi, le maître et le professeur cherchent constamment à créer dans l'établissement un climat sportif. Ils assurent une liaison étroite entre les activités physiques et sportives et les activités intellectuelles, par une information écrite (tableau d'affichage) sur le programme proposé et les résultats obtenus. A l'ère de l'audio-visuel, il est nécessaire que les élèves lisent et voient pour quelles raisons ils assistent aux séances d'éducation physique et qu'ils apprennent ce qu'ils peuvent en attendre pour eux et le groupe social (Association Sportive, Etablissement région) auquel ils appartiennent. Par le respect de l'horaire qui leur est imparti, par le souci qu'ils ont de livrer aux professeurs qui leur succèdent des élèves aptes à pratiquer un travail intellectuel efficace, ils entretiennent avec leurs collègues des autres classes ou des autres disciplines des rapports de nature à favoriser le développement de ce climat sportif, qui s'instaure d'autant plus facilement que le Chef d'Etablissement lui-même est présent sur les terrains.

C/- La programmation de l'enseignement

1/- Le programme annuel comprend cinq périodes

- a) une période de mise en condition physique, d'une durée de 4 semaines, dont le but est de situer le niveau des élèves. Les activités consistent en des séances de jeu visant à juger l'enfant en situation temporo-spatiale et en des séances mixtes à base de formes jouées, de course longue et modérée.

Les mensurations et les prises de performances dans la forme traditionnelle sont supprimées. Les mensurations sont le fait du personnel médical et para-médical. Elles se déroulent en dehors des heures réservées à l'Education Physique. Les prises de performances découlent tout naturellement du travail effectué pendant le trimestre. Elles rendent inutiles l'organisation de séances dites "de composition". Les notes de fin de trimestre sont attribuées à l'élève en tenant compte des meilleures performances qu'il a accomplies durant cette période.

La première séance d'Education Physique de l'année scolaire se déroule sur le terrain, quelle que soit la tenue des élèves, quel qu'en soit l'effectif. Aucune perte de temps ne peut être tolérée.

C'est au cours de cette période que le maître constitue, à l'intérieur de sa classe, ses ateliers, et, à l'intérieur de ses ateliers, ses équipes. Quels que soient les critères de classement retenus (parcours chronométré, observation du niveau de jeu, performances physiques) les groupes constitués d'éléments hétérogènes sont toujours stables et de force équilibrée. Cette condition doit être remplie pour que les compétitions entre équipes aient une signification et reçoivent l'adhésion des élèves. Chaque équipe est différenciée par le port de maillots numérotés, de dossards, de foulards, ou de toute autre façon.

Il est recommandé d'inviter chaque atelier à tenir un cahier où les événements marquants des séances d'Éducation Physique et de la vie sportive scolaire et civile pourraient être consignés. Ce cahier est corrigé et visé par le maître. Il est bon que le professeur principal de classe et les Chefs d'Établissements en prennent connaissance.

- b) une période d'entraînement foncier, d'une durée de 10 semaines, dont les buts sont rechercher la valeur foncière par le développement des qualités physiques (vitesse, adresse, force, résistance, selon le sexe et le niveau de croissance) et de faire acquérir à l'enfant des connaissances techniques.

Les activités consistent principalement dans l'organisation de rencontres inter-équipes (tournois), inter-ateliers et inter-classes en sports collectifs ainsi que dans la préparation de rencontres inter-classes en cross-country, débouchant sur des rencontres inter-établissements.

- c) une période de perfectionnement individuel (technique et tactique), d'une durée de 10 semaines.

Les séances de compétition alternent avec les séances d'entraînement, l'accent étant mis sur la pratique de l'athlétisme, courses et parcours en particulier. Dans le second cycle, l'entraînement est poursuivi plus systématiquement.

- d) une période d'entretien physique, dont le but est de faire sentir à l'enfant les progrès effectués, d'assurer son autonomie par rapport à l'adulte, et qui est consacrée à la préparation des compétitions de fin d'année.
- e) une période d'activités libres, qui se situe pendant les grandes vacances scolaires et qui échappe donc en partie à l'attention de l'éducateur d'Établissement.

Il est cependant souhaitable que les enfants et les adolescents soient suivis durant cette période par des enseignants en éducation physique, par des entraîneurs sportifs qualifiés et par des instructeurs de jeunesse. On ne saurait trop inciter les enseignants en Éducation physique à devenir moniteurs et directeurs de colonies et camps de vacances, et à continuer à animer les centres sportifs de leur lieu de congé, dans ces conditions à débattre avec les autorités locales, les oeuvres ou sociétés privées.

Une réalisation utile consisterait à regrouper dans des colonies de vacances à dominante sportive spécialisée (gymnastique, athlétisme, natation, sports collectifs) les meilleurs minimes, ou les meilleurs cadets.

2/- Le programme d'établissement qui tient compte du programme annuel défini doit être établi par l'ensemble des enseignants, à la diligence du Directeur d'Ecole ou du professeur chargé de la coordination en EPS.

Sans sous estimer les difficultés que rencontre la mise au point collective d'un tel document, il est nécessaire de l'établir sur les bases suivantes :

- a) la mise au point du programme minimum pour chaque catégorie de classe (Cl ou classes de 5e ou classes de 1ère) tient compte du programme officiel, de l'horaire réel d'Education Physique dans l'établissement et des conditions matérielles (installations d'EPS)
- b) un choix est fait d'exercices-jalons communs à tout l'établissement.
- c) une gradation logique des exercices est établie dans les formes les mieux adaptées aux conditions locales.
- d) Le programme annuel des rencontres sportives inter-classes est précisé. Il tient compte de la date retenue pour le déroulement de la Fête Sportive d'Etablissement et du calendrier des compétitions prévues dans le cadre de l'Office Gabonais des Sports et Universitaires.

A partir de ce plan général, chaque enseignant détermine les objectifs pédagogiques et techniques à atteindre dans l'année; c'est le programme d'apprentissage annuel pour chaque niveau de classe.

Pour une période déterminée, un trimestre par exemple, un plan peut alors être établi en fonction des horaires, de la répartition des aires de travail et des cycles techniques envisagés.

En effet, afin de lutter contre l'enseignement en petites, on s'efforce de regrouper les activités physiques et sportives dans des cycles techniques de travail, qui comportent 4 à 6 séances consécutives consacrées à la même discipline. L'enseignement se présente alors, au sein du programme annuel, comme une succession de cycles spécialisés obéissant aux lois de l'entraînement sportif moderne. Dans chaque cycle, la compétition appelle à un entraînement qui renvoie à la compétition. Chaque séance est alors envisageable dans un contexte global.

D/- La séance d'Education Physique et Sportive.

Maillon d'un tout, la séance doit être pensée et préparée. Elle est fonction du but recherché, en tenant compte du programme et de la période de l'année, mais aussi de sa place dans le cycle technique de travail.

Quel que soit le type de la séance (compétition ou entraînement) celle-ci s'introduit, se développe et se conclut.

En conséquence, toute séance comprend obligatoirement

1) La mise en train

C'est une préparation psycho-motrice à la partie principale de la séance. C'est aussi une alerte générale physiologique de l'organisme et une préparation pédagogique de ce qui va suivre.

2) Le corps de séance

Il développe le thème choisi et vise à enrichir l'enfant ou l'adolescent grâce à un acquis technique de qualité, à un renforcement de ses qualités foncières et à une action globale sur l'ensemble de sa personnalité.

Dans la séance dite "de compétition", on réserve aux jeux sportifs collectifs ou aux jeux sportifs individuels 1 fois quinze minutes de compétition (par séance d'une heure pour les écoles primaires) et 2 fois trente minutes (par séance de deux heures pour les établissements secondaires). Ces durées n'ont qu'une valeur indicative étant entendu qu'il appartient au maître de juger de l'état de fatigue et de l'intérêt des élèves.

Ces compétitions organisées et arbitrées par des élèves sont également observées par des élèves et par le professeur sur des feuilles d'observation préalablement imprimées.

La séance dite "d'entraînement" vise, en fonction des observations faites pendant les séances de compétitions, à faire progresser l'enfant au sein d'une équipe. Il importe donc de la motiver afin de susciter un intérêt durable. Elle vise en outre à placer l'enfant dans les conditions réelles du jeu sportif envisagé. De là découle l'emploi de formations pédagogiques éloignées de toute conception mécaniste de l'apprentissage.

3) le retour au calme

Il ne doit jamais être négligé car il permet à l'organisme de s'apaiser et d'être à nouveau disponible pour un enseignement intellectuel.

La prise en main finale gagne à être effectuée par des exercices de marche au pas cadencé qui permettent aux élèves, à tout moment, de prendre part à des défilés, sans qu'il soit besoin d'organiser, à l'occasion de leur participation à des manifestations officielles, de fastidieuses séances d'entraînement.

Toute séance s'effectue en tenue sportive adéquate.

E/- Contrôle des résultats : compositions, examens

Il a déjà été indiqué que les compositions traditionnelles doivent être bannies de l'enseignement. Elles sont sources de "bachotage" et de perte de temps.

Les compositions sont le fruit des résultats de toute une période envisagée (mois pour les écoles primaires, trimestre pour les établissements secondaires).

Elles doivent faire ressortir les résultats obtenus dans les jeux sportifs individuels et collectifs ainsi que le comportement psychosocial de l'enfant au sein de l'équipe, de l'atelier et de la classe.

Les épreuves physiques des examens sont l'aboutissement d'une éducation physique et sportive progressive et continue. Elles sont prises en considération au moment de l'établissement du programme annuel de la classe et elles se préparent, par conséquent, durant toute l'année scolaire, sans qu'il soit nécessaire, peu de temps avant les examens, de procéder à un entraînement aussi intensif qu'inopportun à un moment où précisément, les élèves risquent d'atteindre un point de surmenage.

Il est demandé aux maîtres d'être attentifs aux résultats obtenus par leurs élèves, tant sur le plan technique que le plan psycho-somatique. Leurs remarques, lors des conseils de classes peuvent être très utiles pour déterminer l'orientation des enfants.

F.- Le contrôle médical.

En début d'année scolaire, les élèves subissent une visite médicale passée devant un médecin de l'Administration. Ils sont soit reconnus aptes à la pratique des exercices physiques, soit déclarés inaptes, temporairement ou définitivement. Dans ce cas, les dispenses en Education Physique et Sportive ne peuvent être accordées que par les médecins de l'Administration. Les certificats qu'ils délivrent indiquent clairement la durée de la dispense.

Le contrôle médical des élèves appelés à participer, en dehors des heures de cours, à des compétitions sportives organisées dans le cadre des activités de l'Office Sabonais des Sports Scolaires et Universitaires, fait l'objet d'une réglementation particulière.

Même exemptés temporairement ou définitivement, les élèves peuvent assister aux séances d'Education Physique et Sportive. Les nouvelles formes pédagogiques retenues leur permettent en effet d'assumer certaines responsabilités au cours des leçons (préparation et rangement du matériel, tenue du cahier d'observation de l'atelier, participation aux sé-

ances en tant juges, officiels, arbitres, etc...), ils peuvent ainsi s'intégrer à la vie sportive de leur Ecole et ne pas rester étrangers à des activités qui les intéressent et au développement desquels ils sont susceptibles de concourir devenus adultes.

G/- L'organisation quotidienne du travail.

Il convient d'insister avec force sur la noblesse de finalités de l'Education Physique et Sportive et sur la responsabilité morale de ceux qui la servent.

Aux descriptions caricaturales d'antan, il faut opposer l'image d'un Enseignant des activités physiques et sportives d'un style nouveau, intellectuel rompu aux rigueurs de la science, pédagogue engagé et homme de terrain.

Rien ne s'improvise en matière d'Education Physique et Sportive. La préparation écrite du travail pédagogique est d'une évidente nécessité.

Les enseignants tiennent donc obligatoirement les documents suivants :

1) le journal de classe: c'est un cahier sur lequel est porté le déroulement chronologique de la journée de travail, avec les dominantes succinctes de chaque séance. C'est sur ce cahier que sont notées, les leçons finies, les diverses remarques qui ont surgi du déroulement même du travail (absences, insuffisances, accidents, réussites, échecs pédagogiques, réflexions diverses.)

2) le cahier de préparation = Toute séance doit être préparée par écrit, quel qu'en soit le type, et sérieusement. En particulier, le but du travail, les moyens pédagogiques pour l'atteindre doivent apparaître clairement. Des formations pédagogiques productives, une prévision et une répartition intelligente du matériel, des exercices préparatoires variés, adaptés et renouvelés, une estimation du temps consacré à chaque exercice, sont la marque d'une préparation réfléchie.

L'emploi de fiches succinctes que le maître peut consulter en cours de séance, ne dispense pas de la tenue du cahier.

3) le cahier d'observation et de notation. Chaque enfant est observé au cours du travail technique individuel à l'intérieur de l'équipe et de l'Association Sportive.

Ce cahier comprend deux parties: d'une part, l'observation des équipes, des joueurs et des athlètes; d'autre part la notation, contrôle des résultats obtenus au jour le jour par chaque élève. C'est en fonction des indications portées sur ce cahier que les notes mensuelles ou trimestrielles sont attribuées aux élèves.

4) le cahier de textes : son importance est primordiale. Rempli avec précision, il est le lien avec l'Administration de l'Etablissement et avec les professeurs des disciplines intellectuelles. L'objet de la leçon y apparaît clairement.

5) le carnet d'Association Sportive = l'emploi du temps du jeudi après-midi comporte un service obligatoire de 2 heures réservées à l'Association Sportive.

Ce carnet porte les indications suivantes :

- la liste des membres de l'Association Sportive (élèves confiés à l'enseignant pour la (ou les) discipline dont il a la charge au titre de cette Association). En face de chaque nom et prénoms sont notés le lieu et la date de naissance de l'élève, l'adresse de ses parents et, éventuellement, leur numéro de téléphone, la date du dernier examen médical et la catégorie sportive.

- pour chaque jeudi, la liste des élèves convoqués à l'entraînement ou à la compétition. La liste des absents est fournie le jour même à l'Administration de l'Etablissement. Figurent également la préparation écrite de la séance d'entraînement envisagée, car c'est une séance de travail, ou les feuilles imprimées, préparées à l'avance, en vue de l'observation du match, lorsqu'il s'agit d'une compétition, ainsi que les déductions pédagogiques tirées de ces séances.

- diverses adresses téléphoniques = chef d'Etablissement, Médecin de l'École, Hôpital, Commissariat de Police, poste de Sapeurs Pompiers.

En outre, le maître chargé du Secrétariat de l'Association Sportive tient le cahier de l'Association Sportive de l'Etablissement. Ce cahier fait état du procès-verbal de l'Assemblée Générale d'Octobre, de la composition du Bureau de l'Association Sportive, du calendrier des grandes manifestations, des résultats sportifs, du bilan financier, du matériel disponible, et, d'une façon générale, de toutes les indications se rapportant aux activités de l'Association.

Ce cahier est remis chaque année, fin juin, au Chef d'Etablissement.

6) le carnet concernant les activités du Centre Sportif, dont le maître a la responsabilité, en application des nouvelles dispositions prévues ci-dessous par les présentes instructions.

Ce carnet rend compte des diverses disciplines pratiquées au centre, des effectifs dans les différents sports, de la fréquentation, des résultats obtenus, des orientations prises par les jeunes. Ce carnet est remis chaque année, fin juin, à l'Inspecteur de la Jeunesse et des Sports, responsable de la Région où fonctionne le Centre Sportif.

IV.- Les règles administratives

A/- l'horaire du personnel enseignant

C A T E G O R I E	HORAIRE HEBDOMADAIRE
Professeur	20 heures
Professeur Adjoint	21 heures
Maître	25 heures
Maître Adjoint	25 heures

B/- les heures supplémentaires :

Tout enseignant d'Education Physique et Sportive peut être tenu d'assurer, à la demande du Chef d'Établissement, et après accord de la Direction de l'Enseignement concerné, au plus de son maximum de service, deux heures supplémentaires.

Aucun enseignant d'Education Physique et Sportive ne peut bénéficier de plus de six heures supplémentaires, s'il est professeur, ou professeur adjoint, et de plus de huit heures supplémentaires s'il est maître ou maître adjoint.

Dans cet horaire supplémentaire, il ne peut pas être accordé au même enseignant plus de 2 heures pour la coordination de l'enseignement et plus d'une heure pour le secrétariat de l'association sportive de l'Établissement.

C/- la coordination de l'enseignement

Dans les Établissements comptant au minimum trois enseignants et 50 heures de service, l'enseignant chargé de la coordination bénéficie de :

- 1 heure supplémentaire, jusqu'à 500 élèves
- 2 heures supplémentaires, au dessus de 500 élèves

En aucun cas, les heures de coordination n'entrent en compte dans l'horaire normal défini au tableau ci-dessus.

Tout assistant technique chargé de la coordination doit former un enseignant du cadre gabonais en vue d'assurer sa relève. Cet enseignant gabonais est désigné par le Directeur de l'Education Physique et des Sports; il bénéficie d'une heure supplémentaire quelle que soit l'importance de l'Établissement.

D/- L'animation sportive

Jusqu'à présent, en matière d'animation sportive, la mission des enseignants d'Education Physique s'est exercée

- d'apporter son concours à la préparation et au déroulement des compétitions universitaires ainsi qu'à la participation des équipes d'étudiants aux rencontres organisées par l'Office Gabonais des Sports Scolaires et Universitaires.

- de répartir les tâches d'éducation et d'animation entre les personnels enseignants (professeurs d'Education Physique et Sportive et Conseillers Sportifs) affectés à l'Université ou mis à sa disposition à temps partiel par le Ministère chargé des Sports.

B/- Le personnel enseignant

La mission du personnel enseignant d'EPS affecté à l'enseignement supérieur comporte un triple aspect : enseignement direct, animation, organisation. Un large appel à la participation d'un personnel complémentaire (éducateurs sportifs recrutés notamment parmi les étudiants titulaires de brevets d'Etat ou de diplômes fédéraux dans l'une des spécialités sportives et de plein air demandées par les étudiants) devrait permettre, d'une part, de limiter au minimum nécessaire les emplois de professeurs d'EPS affectés à l'enseignement supérieur et, d'autre part, de confier à ces professeurs l'importante mission globale ci-dessus définie, tout en assurant une animation dynamique des activités.

Les règles administratives prévues au chapitre IV des présentes Instructions Officielles s'appliquent à l'Université pour ce qui concerne l'horaire du personnel enseignant, les heures supplémentaires, la coordination de l'enseignement, l'animation sportive, les installations sportives et le matériel, le contrôle pédagogique et la notation.

ARTICLE 2.- Le Ministre de l'Education Nationale et de l'Enseignement Technique et le Secrétaire d'Etat à la Jeunesse et aux Sports, chargé du Service Civique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application des présentes instructions qui seront publiées au Journal Officiel de la République Gabonaise et communiquées partout où besoin sera./-

Fait à Libreville, le 2/10/72

Par LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DU GOUVERNEMENT

Le Secrétaire d'Etat à la Jeunesse
et aux Sports chargé du Service
Civique

Emmanuel MEFANE.-

Le Ministre de l'Education Nationale
et de l'Enseignement
Technique

Jérôme OKINDA.-

Albert-Bernard BOHGO

